الجمهـــوريـة الجـزائريـة الديمقـراطيـة الشعـبيـة

REPUBLIQUEALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	وزارة السكـن والعمــران والمدينـة والتهيئة العمرانية
ET De L'aménagement Du Territoire	مديرية التـجهيزات العمـومية
Direction Des Equipements Publics	لولايــة قسنـــطينـة
De la Wilaya de Constantine	مـصلحة الصفقـات العمــوميــة
Service des Marchés Publics	مكتـــب تنفيذ الصفقات العمومية

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : REALISATION DE 06 SALLES DE CLASSES D'EXTENSION AU COLLEGE OMAR BEN HABSSA, COMMUNE DE KHROUB

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi n°23/12 du 05/ 08/2023 fixant les règles générales relatives au marche La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales **N° 117/DEP/2026** paru dans les quotidiennes **« An-nasr »** en date du **14/09/2026** et « **كلاسيكو سبور** » en date du **15/09/2026** ainsi que la presse électronique « **DZ watch le 13/09/2026 » et « Algérie brèves news le 13/09/2026 » et le BOMOP** .

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **07/10/2026** à attribué provisoirement le marché A**:**

ETP	NIF	NOTE ATTRIBUEE (offre technique)	MONTANT DE LA SOUMISSION	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC(DA)	DELAI	CRITERE DE CHOIX
GUEBGOUB HAMDI	188250102400138 02500	25/35Points	24 949 399.60DA	24 949 399.60DA	04 mois	Offre économiquement la plus avantageuse

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés :

- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailles de l'évaluation de leurs offres sont invités, a se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.
- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivant la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date3 limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.